

Contrat de sous-location et convention d'habitation

1 Coordonnées de la personne de contact - bailleresse ou bailleur / famille d'accueil

Prénom, nom :	
Adresse :	
NPA, localité :	
Téléphone :	
Courriel :	

Si la famille d'accueil est locataire, elle est tenue d'informer la bailleresse ou le bailleur de la présence de ses hôtes. La bailleresse ou le bailleur peut refuser l'hébergement si la famille d'accueil ne lui communique pas les conditions d'hébergement ou si la sous-location présente des inconvénients majeurs pour la bailleresse ou le bailleur, tels que le bruit, la suroccupation du logement, etc. (art. 262, al. 1, let. c CO).

2 Coordonnées de la ou du locataire / de l'hôte / de la personne de contact des hôtes

Prénom, nom :	
Adresse :	
NPA, localité :	
Nationalité :	
Numéro N :	
Téléphone :	
Courriel :	

3 Autres locataires / hôtes (nom, prénom, date de naissance)

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

4 Objet de la location

La bailleresse ou le bailleur met à disposition de la ou du locataire une chambre meublée sise à _____. La liste d'inventaire ci-jointe fait partie intégrante du présent contrat de (sous-)location.

_____ chambre(s) (exclusivement réservée(s) aux hôtes/pas d'autre utilisation)		
<input type="checkbox"/> meublée	<input type="checkbox"/> non meublée	
Inclut l'utilisation commune de :		
<input type="checkbox"/> cuisine	<input type="checkbox"/> salle de bain / douche	<input type="checkbox"/> salon
<input type="checkbox"/> téléphone	<input type="checkbox"/> Internet / wifi	
<input type="checkbox"/> buanderie / machine à laver	<input type="checkbox"/> espace au grenier / à la cave	
<input type="checkbox"/> local de séchage / étendoir	<input type="checkbox"/> place de parking privée	
<input type="checkbox"/> balcon / jardin / coin jardin / terrasse	<input type="checkbox"/> _____	

5 Liste d'inventaire de la chambre (se référer à ce document dans l'état des lieux d'entrée) :

Les clés suivantes sont remises à l'hôte/aux hôtes pour la durée de la location (indiquer le nombre) :

_____ clé(s) de la porte d'entrée _____ clé(s) du logement

_____ clé(s) de la chambre

6 Durée du bail et résiliation

L'utilisation commune du logement est fixée du _____ au _____.

À l'issue de cette période, il est possible de prolonger la durée d'un commun accord. Cela se fait en concertation avec l'œuvre d'entraide ou l'organisation responsable de l'accompagnement des familles d'accueil ainsi qu'avec le service social compétent.

Pour mettre fin à la relation d'hébergement, un délai de congé ordinaire et réciproque de 14 jours pour la fin d'un mois s'applique (art. 266e CO). Si, pour de justes motifs, la poursuite du bail ou de la sous-location devient intolérable pour les deux parties, il est possible de résilier le contrat de location ou de sous-location à n'importe quel moment, en respectant toutefois le délai de congé prévu (art. 266g CO). Cette résiliation doit être notifiée par écrit à chacun des conjoint-e-s au moyen du formulaire officiel de résiliation de l'association locale des propriétaires fonciers (art. 266n CO). L'œuvre d'entraide ou l'organisation/autorité responsable de l'accompagnement des familles d'accueil doit être immédiatement informée de l'intention de résiliation.

À l'issue de la période d'hébergement chez les familles d'accueil, le service social cantonal ou communal est chargée de mettre un logement à la disposition des personnes réfugiées.

7 Loyer

Le loyer est de CHF _____ par mois, charges comprises.
Ce montant doit être payé chaque mois à l'avance.

8 Réception et restitution de la chose louée

Lors de la réception de la chambre, un [procès-verbal de remise](#) est établi, en incluant l'inventaire du mobilier mentionné au point 5. Lors de l'état des lieux, tous les dommages doivent être constatés et consignés. Concernant l'inventaire, il est possible de se référer à la liste figurant au point 5 ou de le mentionner uniquement dans le procès-verbal. Le locataire doit garder à l'esprit que le procès-verbal lui évitera de payer, à sa sortie, des dégâts causés par le locataire précédent ou par la bailleuse ou le bailleur.

Un [procès-verbal de réception](#) est établi à la restitution de la chambre.

La ou le locataire s'engage à restituer, après résiliation, le logement mis à sa disposition en bon état de propreté et libre de tout objet personnel.

Les éléments manquants sur l'inventaire doivent être remplacés ou seront facturés à la ou au locataire. Les frais de réparation ou de remise en état qui ne sont pas dus à l'usure normale sont à la charge de la ou du locataire.

9 Usage de la chose louée

La chambre est exclusivement destinée à des fins d'habitation. Il est interdit d'exercer une activité rémunérée dans la chambre ou d'héberger des personnes tierces non autorisées. La ou le locataire s'engage à traiter la chambre avec tout le soin nécessaire, à la maintenir propre et à la protéger contre tout dommage. Il est interdit d'effectuer des travaux dans la chambre sans l'accord de la bailleuse ou du bailleur.

10 Obligation d'informer la bailleuse ou le bailleur en cas de dommages

La ou le locataire est tenu-e de signaler immédiatement à la bailleuse ou au bailleur tout dommage éventuel.

11 Nettoyage et participation aux tâches ménagères

Le logement doit être restitué dans le même état que celui dans lequel il a été reçu. Les travaux de nettoyage hebdomadaires et les obligations de participation aux tâches ménagères peuvent être convenus entre les parties.

Les hôtes participent aux activités suivantes :

chaque jour

chaque semaine

12 Autres dispositions

Pour toutes les dispositions non mentionnées ici, il est fait application des bases légales du Code des obligations (CO).

13 Droits, obligations et responsabilité

13.1 Pour la famille d'accueil

- Informer et déclarer aux autorités fiscales les éventuels revenus locatifs perçus (indemnisation).
- Obtenir l'accord de la régie, de la bailleuse ou du bailleur pour l'hébergement des hôtes.
- S'assurer que l'adresse de la boîte aux lettres est correcte pour l'envoi de documents officiels.

- Vérifier la couverture de l'assurance responsabilité civile
- Si nécessaire, aider et soutenir les hôtes afin qu'elles ou ils puissent se débrouiller dans la vie quotidienne.
- Respecter la sphère privée de ses hôtes et leur offrir des endroits où se retirer.
- Informer à temps l'œuvre d'entraide compétente ou l'organisation/autorité responsable de l'accompagnement des familles d'accueil en cas de changement inattendu de la situation d'hébergement ou de problèmes entre la famille d'accueil et les hôtes hébergé·e·s.

13.2 Pour les hôtes

- Les hôtes s'engagent à prendre soin du logement et du mobilier.
- Tout dommage causé à l'objet loué ou au mobilier doit être immédiatement signalé à la famille d'accueil.
- Les hôtes s'engagent à respecter les règles de la maison et les accords supplémentaires conclus avec la famille d'accueil (cf. point 4).
- Les hôtes ne sont pas autorisé·e·s à faire des doubles des clés. En cas de perte d'une ou de plusieurs clés, la bailleresse ou le bailleur est en droit de remplacer les serrures concernées aux frais des hôtes.
- Sans l'accord de la bailleresse ou du bailleur, les hôtes n'ont pas le droit d'héberger d'autres personnes (art. 262 CO).

14 Réglementations spéciales

- L'assurance-maladie et l'assurance-accident pour la personne ou la famille hébergée relèvent de l'autorité sociale compétente.
- Le présent accord couvre toutes les formes de contreparties à fournir. La famille d'accueil n'a pas droit au versement de prestations supplémentaires sous forme de travail ou d'indemnisation financière.

En cas de situation difficile ou de questions, vous pouvez à tout moment vous adresser à l'œuvre d'entraide compétente de votre canton, à l'organisation/autorité responsable de l'accompagnement des familles d'accueil ou à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés.

En cas de sous-location, les dispositions du contrat de bail principal doivent être respectées. En cas de bail, les dispositions légales contraignantes prévues aux art. 253 ss. CO doivent être respectées.

Bailleresse ou bailleur / famille d'accueil :

Locataire / hôte(s) :

Lieu, date :

Lieu, date :
